

Lettre d'information

N°4 - JUILLET 2020

SAYAT

EDITO



Les mois que nous venons de traverser nous ont tous placés, individuellement autant que collectivement, dans une situation totalement inédite. Cette crise sanitaire du virus Covid-19, première du genre, aura révélé de nombreuses faiblesses dans notre modèle économique contemporain, notre manque d'autonomie et de préparation pour faire face à des urgences d'échelle planétaire. Ces mois de crise auront également mis en lumière au plan local des solidarités nouvelles, des initiatives d'entraide et des chaînes collaboratives complètement inédites elles aussi. S'il est encore trop tôt pour tirer les conclusions des événements, il est un constat indéniable : la nécessité de repenser notre mode de vie, notre manière de produire, notre organisation pour gérer les crises.

Nous avons la chance de vivre dans une région qui n'a été que très faiblement touchée par le virus comme par les décès. Une chance qui, si elle nous permet d'envisager ce déconfinement plus sereinement que d'autres, ne doit pas nous faire oublier le prix que des familles ont eu à payer, et ce dans tous les pays.

Pour l'heure, c'est la vigilance qui doit demeurer notre priorité à tous. Car si la reprise économique était une nécessité pour chacun de nous, la possibilité d'un regain de l'épidémie nous guette si nous ne conservons pas

les comportements adaptés sur les gestes barrière, le port du masque, la limitation de nos déplacements et des brassages avec autrui.

Je tiens à saluer, vivement, le formidable engagement des élus (anciens et nouveaux) et du personnel municipal qui depuis le mois de mars ont œuvré afin de nous permettre de traverser cette crise dans les meilleures conditions, qui auront géré la continuité des services publics et la logistique nécessaire pour protéger la population, préserver l'accès aux produits de première nécessité, veiller sur les plus vulnérables, mettre en place les protocoles sanitaires. Qu'il s'agisse de la distribution des masques ou de l'accueil des enfants aux écoles, tous ont répondu présents et ont assumé de façon admirable leur mission de service public. Je les en remercie de tout cœur.

Avec le déconfinement, la vie municipale a pu reprendre son cours et nous permettre d'installer le nouveau Conseil, que je suis heureux de pouvoir vous présenter dans cette lettre. Cette nouvelle équipe municipale s'est mise au travail sans attendre, à travers la gestion de la crise Covid, la reprise des écoles et l'accueil des enfants cet été au Centre de loisirs, ou actuellement sur la préparation du budget 2020.

Il va sans dire qu'avec deux mois d'inactivité et autant de retard dans le vote du budget, l'année 2020 sera une année blanche, ou presque, en termes d'investissements communaux. Si nous avons pu mener à bien quelques chantiers de travaux (réfection des réseaux d'eau potable rue de Champ Verdier,

fin de la première tranche des aménagements de sécurité routière), ce premier budget de la nouvelle mandature aura surtout à amortir les effets de la crise sanitaire. Pour l'heure, l'impact financier s'élève à 23 000 € rien que pour les achats de fournitures : masques réutilisables et jetables, gels hydroalcooliques, gants, plexiglas de protection, etc. Nous sommes en train d'évaluer tous les coûts induits, notamment sur les charges de personnels, afin de connaître le montant exact des conséquences de la crise. Malgré cela, nous avons fait le choix de maintenir notre cap, sans hausse de la fiscalité communale, en garantissant l'intégralité des subventions aux associations ainsi que des dotations scolaires.

J'espère qu'à la rentrée de septembre, les activités pourront reprendre pleinement : écoles, associations, vies professionnelle et familiale, pour chacun de nous. Mais pour atteindre cet objectif, il en va comme souvent de notre civisme et de notre responsabilité. Alors même si nous avons besoin de changer d'air, de revoir nos proches ou de prendre des vacances, tâchons de ne pas nous relâcher et de rester vigilants, bienveillants et solidaires.

Le Maire
Nicolas Weinmeister

SOMMAIRE

- P.2 - CRISE SANITAIRE
- P.3 -5 - CONSEIL MUNICIPAL
- P.6 - EN BREF



RETOUR SUR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Gestion des urgences administratives

Sur le plan administratif, bien que la Mairie soit fermée au public, une permanence administrative et téléphonique en Mairie a été maintenue, afin de renseigner les personnes et pouvoir recevoir, sur rendez-vous, les personnes ayant besoin de démarches obligatoires ou urgentes (actes de naissance, reconnaissance, décès). Les paies des agents ont également été assurées. A la demande de la Préfecture et avec le concours de RLV, un Plan de Continuité de l'Activité a été établi. Ce document fixe le fonctionnement des services municipaux en cas de crise.

A l'heure actuelle, le coût de la crise se monte à 23 000 €, hors charges de personnel durant le confinement.

Aide aux personnes vulnérables

Dans le domaine du social, les élus ont recensé les personnes vulnérables. Les personnes âgées de la Commune vivant seules chez elles ont été appelées par les élus afin de s'assurer qu'elles ne manquaient de rien. Le personnel a également été mobilisé pour prendre contact avec les personnes seules. Plusieurs habitants se sont portés volontaires pour venir en aide aux plus fragiles, assurer le portage des courses, mais aucune demande n'a été formulée à la Mairie sur ce point.

De plus, afin de soutenir les résidents et les personnels en EHPAD, les gels hydroalcooliques non utilisés lors des élections municipales ont été donnés à l'EHPAD de Blanzat, et les plateaux de la cantine scolaire ont été prêtés à celui d'Aulnat afin de permettre aux résidents de manger dans leur chambre plutôt que dans le réfectoire.

Maintien des commerçants alimentaires

Sur le plan économique, le Maire a sollicité la Préfecture afin d'obtenir une dérogation permettant aux commerçants ambulants de maintenir leur présence lors des marchés sur la Commune. L'offre a même pu être élargie avec la venue de nouveaux commerçants : primeur, poissonnier. Cette présence complétant les commerces déjà présents a permis d'assurer la fourniture des produits alimentaires de première nécessité.

Distribution de masques

Afin d'assurer une distribution de masques pendant la période de confinement, la Commune a décidé d'acheter des masques réutilisables, sans attendre les initiatives du Département ou de la Région. Cette distribution a nécessité une grande préparation pour comptabiliser la quantité d'adultes et d'enfants de chaque ménage afin d'acheter une quantité de masques au juste nécessaire. Ignorant comment la crise sanitaire allait évoluer, le choix s'est porté sur des masques au niveau maximum de protection.

Rappel de la réglementation

Du fait de la fermeture des déchèteries, plusieurs rappels aux règles ont été effectués. En effet, le brûlage des déchets verts est interdit, même en cas de fermeture des déchèteries. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a recensé une augmentation de départs de feux due à ces brûlages à l'air libre et non contrôlés.

Accueil des enfants aux écoles

Le fonctionnement de l'accueil et de la prise en charge des enfants scolarisés a aussi été complètement revu. Un protocole sanitaire basé sur le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves et la réorganisation du service de cantine, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la sensibilisation et la mobilisation des agents municipaux, a permis de faire reprendre les écoles communales dès le 14 mai.

Un coût important à finir d'évaluer

A l'heure actuelle, l'impact financier direct de la crise du Covid-19 s'élève à 23 000 € : 21 000 € pour les achats de masques réutilisables et chirurgicaux, 900 € d'équipements plexiglas de protection pour l'accueil de la mairie et la bibliothèque, 1 100 € pour du matériel de désinfection (distributeurs-mousse hydro-gants, gants et de lingettes désinfectantes, matériel pour l'accueil de loisirs). Concernant ces fournitures, d'autres achats ont dû être effectués récemment, notamment afin de couvrir la fin de l'année scolaire, et d'autres seront peut-être à faire pour la période d'été.

A ces coûts seront à rajouter les conséquences financières de l'arrêt de la majorité des services municipaux durant le confinement, du 16 mars au 14 mai, non comptabilisées à ce stade.

Aménagement de l'Accueil de loisirs pour cet été

Dans le prolongement des dernières déclarations du Président de la République, le protocole de l'Accueil de loisirs a évolué de façon à permettre le fonctionnement de l'ALSH pendant le mois de juillet et la dernière semaine d'août, comme en temps normal. L'organisation des groupes et des activités a été adaptée aux normes sanitaires, avec pour objectif d'accueillir la totalité des enfants sur cette période estivale. Le détail de ces informations est communiqué via le Portail Famille et sur Internet.



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Depuis l'allègement des mesures sanitaires dues à la crise Covid-19, les nouveaux élus ont pu se réunir lors des Conseils municipaux des 28 mai et 11 juin pour nommer les responsables de chaque pôle d'activité. Le trombinoscope ci-dessous vous permettra d'associer un visage et une fonction à chacun de vos élus.



Nicolas WEINMEISTER
Maire



Anne-Marie CHARLES
Maire-Adjointe
Finances et action sociale



Gérard LANGLAIS
2e Adjoint
Travaux et mobilités



Catherine HOARAU
3e Adjointe
Environnement, patrimoine,
développement durable



René BALICHARD
4e Adjoint
Urbanisme et habitat



Élisabeth LISA
5e Adjointe
Vie associative et culturelle



Jacques NURY
Conseiller délégué
Travaux



Claudine MAZAYE
Conseillère déléguée
Enfance et jeunesse



Pierre-Lin POMMIER
Conseiller délégué
Communication



Christine AUPETIT
Conseillère municipale



Michel SCHILLIG
Conseiller municipal



Joseph CALLA
Conseiller municipal



Éric MALLAN
Conseiller municipal



Sébastien HUCHET
Conseiller municipal



Virginie CRISTINA
Conseillère municipale



Malika CHALLAL
Conseillère municipale



Julien BOUSQUET
Conseiller municipal



Élise BOUSSAT
Conseillère municipale



Camille ANDRIEU
Conseillère municipale



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions municipales

La commission des finances prépare les budgets de fonctionnement et d'investissement. Cette commission assure l'alignement entre les dépenses effectuées et celles prévues, ainsi que les éventuelles modifications budgétaires pouvant survenir au cours d'une année.

Présidente : Anne-Marie CHARLES. Membres : Camille ANDRIEU, Joseph CALLA, Catherine HOARAU, Sébastien HUCHET, Elisabeth LISA, Claudine MAZAYE, Pierre-Lin POMMIER, Michel SCHILLIG, Nicolas WEINMEISTER

La commission travaux et mobilités gère les travaux de voirie et des bâtiments ainsi que les questions liées aux mobilités (transports publics, liaisons douces).

Président : Gérard LANGLAIS. Membres : Christine AUPETIT, René BALICHARD, Julien BOUSQUET, Joseph CALLA, Malika CHALLAL, Anne-Marie CHARLES, Catherine HOARAU, Claudine MAZAYE, Jacques NURY, Pierre-Lin POMMIER, Michel SCHILLIG, Nicolas WEINMEISTER

La commission environnement, patrimoine et développement durable travaille sur la protection globale de l'environnement, le fleurissement, et la préservation de notre patrimoine bâti comme naturel.

Présidente : Catherine HOARAU. Membres : Christine AUPETIT, René BALICHARD, Julien BOUSQUET, Virginie CRISTINA, Sébastien HUCHET, Gérard LANGLAIS, Elisabeth LISA, Eric MALLAN, Claudine MAZAYE, Pierre-Lin POMMIER

La commission urbanisme et habitat suit et arbitre les dossiers de travaux et permis de construire déposés en Mairie, et construit la politique de logement et d'aménagement de la Commune.

Président : René BALICHARD. Membres : Camille ANDRIEU, Julien BOUSQUET, Elise BOUSSAT, Joseph CALLA, Anne-Marie CHARLES, Virginie CRISTINA, Gérard LANGLAIS, Jacques NURY, Pierre-Lin POMMIER, Michel SCHILLIG, Nicolas WEINMEISTER

La commission vie associative et culturelle a pour rôle de maintenir le dynamisme du tissu associatif communal.

Présidente : Elisabeth LISA. Membres : Camille ANDRIEU, Christine AUPETIT, Joseph CALLA, Anne-Marie CHARLES, Catherine HOARAU, Eric MALLAN, Claudine MAZAYE, Gérard LANGLAIS, Pierre-Lin POMMIER, Nicolas WEINMEISTER

La commission enfance et jeunesse définit la politique en matière d'enfance et jeunesse (3-18 ans) mise en œuvre par l'Accueil de loisirs et le Say'ado club. Elle suit également le fonctionnement des écoles communales et représente la Commune aux conseils d'écoles.

Présidente : Claudine MAZAYE. Membres : Camille ANDRIEU, Elise BOUSSAT, Malika CHALLAL, Virginie CRISTINA, Gérard LANGLAIS, Elisabeth LISA, Pierre-Lin POMMIER, Nicolas WEINMEISTER

Les syndicats intercommunaux

La Commune est représentée au sein de différents syndicats intercommunaux pour lesquels le Conseil municipal désigne directement ses délégués. Pour d'autres syndicats (tels que le Syndicat de Basse Limagne pour l'eau potable), suite aux divers transferts de compétences à Riom Limagne et Volcans, ces désignations sont faites par le Conseil communautaire de RLV.

- Syndicat Intercommunal à la Personne Agée (SISPA « Vivre Ensemble ») : Anne-Marie CHARLES, Elisabeth LISA
- Syndicat mixte du Bois de l'Aumône (SBA) : Gérard LANGLAIS (titulaire), Jacques NURY (suppléant)
- Syndicat Mixte du Parc Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) : Catherine HOARAU (titulaire), Anne-Marie CHARLES (suppléante)
- Correspondant Défense : Anne-Marie CHARLES



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Les indemnités des élus

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que les mandats locaux sont exercés à titre gratuit. Cependant, pour compenser les charges ou les pertes de revenus supportées du fait de l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour certains élus. Les indemnités de fonction des élus locaux constituent une dépense obligatoire pour la Commune.

Les indemnités sont calculées suivant la valeur de l'indice brut terminal mensuel 1027, fixé à 3 889,40 € au 1er janvier 2019 et dont le taux est fonction de la strate démographique de la Commune.

Pour la commune de Sayat, les indemnités mensuelles applicables sont les suivantes :

Maires		Adjoints		
Population totale	Taux maximal	Indemnité mensuelle brute	Taux maximal	Indemnité mensuelle brute
1 000 à 3 499	51,6 %	2 006,93 €	19,8 %	770,10 €

Ces chiffres donnent l'enveloppe maximale des indemnités possibles pour notre Commune, calculée sur le taux maximal du Maire et des cinq Adjoints : 5 857,43 € brut / mois, soit un total de 70 289,16 € brut / an. Pour mémoire, le nombre d'Adjoints est aussi déterminé en fonction de la population de la Commune, et pour Sayat il est de cinq maximum.

Le CGCT prévoit également que les Conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe globale consacrée au Maire et aux Adjoints.

Afin de mieux répartir la charge de travail et les responsabilités, trois Conseillers municipaux délégués ont été désignés (présentés dans les pages précédentes).

La loi du 31 mars 2015 visant à favoriser l'exercice du mandat des élus locaux fait bénéficier les maires du taux maximal de leurs indemnités de façon automatique. Le choix du Conseil municipal est de déroger à ce principe afin de voter des taux inférieurs pour le Maire et les Adjoints.

Lors de la séance du 11 juin 2020, le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur les bases suivantes :

- les indemnités sont attribuées aux élus disposant de délégations et de responsabilités,
- l'indemnité du Maire est calculée sur la base d'une compensation des pertes salariales dues à la réduction de l'activité professionnelle afin d'assumer ses fonctions,
- les indemnités des Adjoints et des Conseillers délégués sont calculées sur la base d'une compensation des charges et frais de représentations (notamment les déplacements fréquents liés aux réunions extérieures).

Les indemnités qui ont été votées

	Taux retenu	Indemnité mensuelle brute	Indemnité mensuelle nette
Maire	45 %	1 750,23 €	1 435,19 €
Adjoint	17 %	622,30 €	538,29 €
Conseiller délégué	6 % (maximum)	233,36 €	201,86 €

Les indemnités de fonction sont soumises à l'impôt sur le revenu, ainsi qu'aux cotisations de sécurité sociale et de régime de retraite complémentaire.



EN BREF



Reprise des travaux sur les dispositifs de sécurité routière

Interrompus par la crise sanitaire, les travaux d'aménagement des ralentisseurs routiers ont pu reprendre : écluses Route des Eaux à Argnat ainsi que sur les avenues de Clermont et de Volvic à Sayat, pose de coussins berlinois route de Nohanent et avenue de Volvic. La signalisation et les peintures ont pu être réalisées avec le déconfinement.

Ces dispositifs sont les premiers installés sur la Commune. Etant donné les comportements routiers, ce programme de mise en sécurité des axes les plus fréquentés va se poursuivre, avec des opérations de travaux qui seront lissées sur plusieurs années afin d'en maîtriser l'impact budgétaire.

Réfection du réseau d'eau potable rue de Champ Verdier

Interrompus par la phase de confinement, les travaux de remplacement du réseau d'eau potable ont pu reprendre rue de Champ Verdier à Sayat. Intégralement pris en charge par le Syndicat de Basse Limagne, ce chantier s'élève à 90 000 €.

Le transfert de la compétence Eau potable à Riom Limagne et Volcans en janvier, et le délai très court de mise en œuvre des travaux par le SBL n'ont pas rendu possible le déclenchement conjoint d'une réfection du réseau d'assainissement. C'est en effet RLV qui détient désormais cette compétence, et pour des raisons de programmation budgétaire, ces travaux ne pourront pas être envisagés avant 2021.

Rythmes scolaires inchangés pour la rentrée 2020/2021

La période de confinement étant passée, le Conseil d'écoles a pu se tenir le 15 juin dernier en présence des enseignantes, des délégués de parents d'élèves et des élus. Il a longuement été question de la crise sanitaire et de ses conséquences, tant sur le bouleversement des cours et des activités scolaires que dans la gestion du confinement et de l'après.

Ce Conseil était également le moment formel du vote concernant les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée. Du fait de la mise en place du Plan mercredi, et des financements alloués à ce dispositif, l'incidence financière de rester à 4,5 jours ou de passer à 4 jours s'avère presque neutre pour la Commune. Dès lors, le choix avait été fait de consulter les familles et de suivre la position majoritaire qui serait exprimée. La consultation a fait ressortir un souhait majoritaire de rester à 4,5 jours, avec 65 % d'avis favorables pour les parents d'enfants de maternelles et 60 % d'avis favorables pour l'école élémentaire. Le taux de participation des familles a été de 59 % pour les maternelles et de 70 % pour l'élémentaire.

Les élus ont donc suivi ces résultats et voté en faveur des 4,5 jours. Avec une courte majorité de 9 voix pour, 8 voix contre, et 1 abstention, le maintien des rythmes à 4,5 jours a été adopté. Le temps scolaire restera donc inchangé pour la rentrée de septembre.

Pas de hausse de la fiscalité, un budget adopté en juillet

La crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement des collectivités, comme tout le reste. Avec la mise en place des nouveaux Conseils municipaux, et l'organisation du second tour des élections municipales le 28 juin pour les Communes où il doit se tenir, la Préfecture a pu communiquer la date butoir d'adoption des budgets, à savoir au 31 juillet.

Le Conseil municipal pour le vote du budget aura lieu le 16 juillet prochain. Avec une dépense déjà importante liée au Covid et un vote aussi tardif, l'année 2020 ne portera aucun projet d'investissement important.

Lors du Conseil du 11 juin dernier ont été votés les taux des impôts locaux pour 2020 : pas d'augmentation de la part communale sur les taxes foncière bâties et non bâties. Concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation, toutes les précisions sur les compensations de l'Etat ne sont pas encore connues, un autre motif qui incite à la prudence et à la sobriété budgétaire pour cette année.

Rupture d'une conduite d'eau potable rue Gustave Fougère

Fin mai une importante fuite d'eau s'est produite rue Gustave Fougère, suite à une casse sur la conduite d'eau potable. Cette fuite n'est pas sans conséquences sévères car c'est tout une partie du tapis routier qui a été soulevé et endommagé par l'eau. Les réparations représentent plusieurs dizaines de milliers d'euros. Les devis sont en cours ainsi que les démarches auprès des assurances. En effet, le récent transfert de la compétence Eau potable à Riom Limagne et Volcans, qui l'a redéléguée au Syndicat de Basse Limagne et qui reste exploitée par Semerap, complique un peu les questions de responsabilité. Nous mettons tout en œuvre afin qu'une remise en état puisse être effectuée rapidement, étant donné que cet axe est stratégique. D'ici là, merci d'éviter autant que possible d'emprunter cette rue.

